

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 07 mai 2026

**Date de la  
convocation**  
29/04/2026

**Date d'affichage**  
29/04/2026

**Nombre de  
membres**  
Afférents au Conseil  
municipal : 23

En exercice : 23

Le sept mai de l'an deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** 20 – ANTY Olivier, APPOLONUS Véronique, BENITEZ Pascal, BERNIOT Cécile, BIDI SINDA Maeck Garel, CAFFIN Mickael, DEVISE Aurelia, DUCKMAN Denis, DUCKMAN Sébastien, FRITSCH Morgane, GIRARD Marilyne, LACOSTE Stéphane, LE GUILLOU Isabelle, LEONARD Dany, MALINGRE Michel, MEYFROODT Nicolas, PORTIER Alexandre, SOLLET Céline, TAGUAY Nicolas, WARNER Sylvia

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents :** 2–ESNEULT Alexis, JULES Dorothée,

**Absents donnant pouvoir :** 1– ORLUC Sandra à MALINGRE Michel,

**Secrétaire de séance :** LE GUILLOU Isabelle

\*\*\*\*\*

**OBJET : Suppressions et création d'emplois - Modification du tableau des effectifs**

**Réf : CM 2026 - 52**

Pour : 21  
Contre :  
Abstentions :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,  
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,  
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 28 avril 2026,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- Les suppressions de 10 emplois inoccupés
- La transformation par la suppression d'un poste d'agent de maîtrise et la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, pour assurer les missions d'agent de restauration.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil municipal :

**DÉCIDE :**

- La suppression de 10 postes inoccupés
- La transformation par la suppression d'un poste d'agent de maîtrise et la création d'un emploi permanent à temps complet, d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

Publication ou  
notification  
du : 19 MAI 2026



**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Filières et Grades	Catégorie	Effectifs		
		Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire	Effectif actuel
<b>ADMINISTRATIVE</b>				
Directeur Général des Services	A	1	TC	1
Attaché Principal	A	1	TC	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	TC	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1 TNC (28H)	1
Adjoint administratif	C	1	TC	1
<b>TECHNIQUE</b>				
Technicien principal de 2ème classe	B	1	TC	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	TC	0
Adjoint technique	C	10	TC	8
<b>ANIMATION</b>				
Animateur	B	1	TC	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	TC	1
Adjoint d'animation	C	5	TC	4
	C	1	1 TNC (32H)	1
	C	4	4 TNC (30H)	4
<b>ATSEM</b>				
Atsem principal 1ère classe	C	1	TC	1
Atsem principal 2ème classe	C	3	TC	3
<b>POLICE MUNICIPALE</b>				
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	1	TC	0
Brigadier Chef Principal	C	1	TC	1
<b>Sous-Total</b>		<b>38</b>		<b>32</b>
<b>TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS</b>				
Filières et Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire	Effectif actuel
<b>TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique (2 saisonniers)	C	4	TC	2
<b>ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation (2 Saisonniers)	C	2	TC	0
	C	2	TNC (30H)	2
	C	4	TNC (20H)	3
<b>Sous-Total</b>		<b>12</b>		<b>7</b>
<b>Total</b>		<b>50</b>		<b>39</b>

**PRÉCISE :**

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité

Fait à Bernes sur Oise, le 7/5/2026

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,



Olivier ANT Y

La Secrétaire de séance


  
Isabelle LEGAULT

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.